

Pour toute information :

<https://www.estuaire-sillon.fr/l-environnement/l-assainissement/l-assainissement-non-collectif-4862.html> ou Téléphone : 02 28 00 98 34

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

PREMIÈRE PARTIE : A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NATURE DU PROJET

Dossier d'urbanisme (PA / DP / PC)

N°

Réhabilitation de l'assainissement

DEMANDEUR

Nom / Prénom ou raison sociale :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Portable :

Courriel :

LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Adresse :

Commune : Code Postal :

Références cadastrales, sections et n° :

Superficie totale de la propriété : m²

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE DESSERVI

Projet : construction neuve transformation/agrandissement autre :

Nature de l'immeuble : maison individuelle immeuble collectif local professionnel groupement d'habitats

Usage : résidence principale résidence secondaire usage locatif

Nombre de pièces principales : Nombre d'usagers :

Alimentation en eau potable : distribution publique puits ou forage privé

Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement projeté ? oui non

SI OUI : distance par rapport au dispositif de traitement : m

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROPOSEE

1. Traitement Type : Dimensionnement : (m² ou EH)

N° d'agrément (si concerné)

2. Évacuation infiltration réseau pluvial

fossé autre :

Dans l'hypothèse où l'exutoire n'appartient pas au propriétaire, le rejet devra être autorisé par son propriétaire (commune, département, propriétaire privé...).

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux sans l'approbation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé
- prévenir le SPANC chargé du contrôle de réalisation dès le début des travaux et avant le recouvrement des ouvrages d'assainissement
- maintenir en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier et régler les sommes relatives aux différents contrôles (conception, réalisation, fonctionnement), prévues par le règlement du service dont un exemplaire m'a été communiqué.

Le contrôle de CONCEPTION de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif donnera lieu au paiement de la redevance liée à ce contrôle. En cas de modificatif, le deuxième avis sera facturé 50 € TTC.

Le contrôle de REALISATION donnera lieu au paiement de la redevance liée à ce contrôle. En cas de modificatif, le deuxième avis sera facturé 50 € TTC

A : le :

Signature du/des demandeur(s) :

Nos Tarifs en vigueur sont consultables sur le site <https://www.estuaire-sillon.fr/l-environnement/l-assainissement/l-assainissement-non-collectif-4862.html> ou sur demande au 02 28 00 98 34.

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

Plan intérieur des bâtiments

Étude de faisabilité de l'assainissement comprenant :

- Une analyse du site: topographie, géologie, sensibilité du milieu...
- Une analyse de la parcelle: occupation, ruissellement, puits, eau pluviale, exutoire...
- Une analyse pédologique: sondage avec description précise, perméabilité (si infiltration)...
- Proposition et dimensionnement de la filière: justification du choix, descriptif précis de la filière surtout pour les filières dérogatoires
- La position de l'immeuble et des immeubles voisins, les aires de stationnement et de circulation des véhicules...
- L'implantation de l'installation d'assainissement non collectif (sorties d'eaux usées, ventilations, ouvrages, point de rejet dans le cas d'un rejet superficiel des eaux traitées)
- La présence d'arbres et le cas échéant le projet d'aménagement du jardin
- Profil en long de l'installation d'assainissement non collectif avec côtes, distance, niveau et calcul des pentes (pour la sortie des eaux usées de l'immeuble et chaque ouvrage)

Autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire envisagé et les servitudes nécessaires, dans le cas d'un rejet superficiel (fossé, réseau pluvial...)

DEUXIÈME PARTIE : A REMPLIR PAR LA MAIRIE

DEMANDE FAITE EN PARALLELE (RAYER LES MENTIONS INUTILES)

- d'une procédure de permis de construire / permis d'aménagement / déclaration préalable OUI NON

N° de PC / PA / DP :

- de la seule réhabilitation de la filière d'assainissement OUI NON

AVIS SUR LE REJET DES EAUX TRAITEES

FAVORABLE

FAVORABLE AVEC RESERVES (précisez) :

DEFAVORABLE (précisez) :

.....

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

A , le

Signature et cachet :